

significance for the promotion of international cultural co-operation;

(b) That the successful implementation of this project is linked closely with all the activities of UNESCO which tend to raise the general level of culture among the people of the world;

(c) That certain nations do not have sufficient facilities and resources for the authentic translation of numerous classics into their languages; and

(d) That such translation is greatly conducive to their cultural development;

Decides to request UNESCO to submit by 1 June 1948, to the Economic and Social Council, a report giving recommendations for needed action, and including particularly data on objective methods of selection of great books, the needs of various cultural regions, and suggestions for general assistance in translation, publication and distribution.

54 (IV). World Calendar

Resolution of 24 March 1947
(document E/437)

The Economic and Social Council,

Resolves to adjourn to its next session the consideration of the proposal presented by the representative of Peru for a world calendar,¹

Instructs the Secretary-General to prepare whatever material is readily available for the consideration by the Council, at its next session, on the subject of the revision of the calendar, and

Requests the Secretary-General to communicate to the Member Governments of the United Nations the proposed resolution of the representative of Peru.

55 (IV). Sessions of the Council and of its commissions and sub-commissions

Resolution of 28 March 1947
(document E/431)

The Economic and Social Council,

Decides to hold its fifth session commencing on 19 July 1947;

Requests the Secretary-General to arrange that the three sessions of the Council for 1948 should commence: the first not later than 15 January, the second in late April or early May, and the third so that the session of the Council ends shortly before the commencement of the regular session of the General Assembly;

Decides that the Economic and Employment, Social, Human Rights and Transport and

¹ See document E/291.

importance capitale pour le développement de la coopération internationale dans le domaine culturel;

b) Qu'une heureuse réalisation de ce projet serait en rapport étroit avec toute l'activité de l'UNESCO, qui tend à élever le niveau général de la culture parmi tous les peuples;

c) Que certaines nations ne disposent pas de facilités ni de ressources suffisantes pour assurer la traduction exacte d'un nombre important de classiques dans leur langue;

d) Que cette traduction contribuerait grandement à assurer le développement de ces nations dans le domaine culturel;

Décide d'inviter l'UNESCO à présenter au Conseil économique et social pour le 1er juin 1948, un rapport contenant des recommandations sur les mesures à prendre et comportant en particulier des renseignements sur les méthodes qui permettront de choisir les grandes œuvres en toute objectivité, sur les besoins des différentes régions culturelles et des suggestions sur l'assistance d'ordre général à fournir en vue de la traduction, de la publication et de la distribution des classiques.

54 (IV). Calendrier universel

Résolution du 24 mars 1947
(document E/437)

Le Conseil économique et social,

Décide de remettre à sa prochaine session l'examen de la proposition relative à un calendrier universel, soumise par le représentant du Pérou¹.

Charge le Secrétaire général de réunir toute la documentation relative à la révision du calendrier qu'il est possible de se procurer aisément, afin de la soumettre à l'examen du Conseil lors de sa prochaine session, et

Charge le Secrétaire général de communiquer aux Gouvernements Membres des Nations Unies la résolution proposée par le représentant du Pérou.

55 (IV). Sessions du Conseil et de ses commissions et sous-commissions

Résolutions du 28 mars 1947
(document E/431)

Le Conseil économique et social,

Décide d'ouvrir sa cinquième session le 19 juillet 1947;

Prie le Secrétaire général de prendre des dispositions pour que les trois sessions du Conseil en 1948 s'ouvrent, la première le 15 janvier au plus tard, la seconde à la fin du mois d'avril ou au début de mai, et la troisième à une date qui lui permette de s'achever peu de temps avant le début de la session ordinaire de l'Assemblée générale;

Décide que les Commissions des questions économiques et de l'emploi, des questions sociales,

Voir le document E/291.

Communications Commissions should normally hold two sessions annually, and requests the Secretary-General to arrange for a second session for each of these commissions in 1947;

Decides that the Statistical, Population, Status of Women and Fiscal Commissions should hold one session annually, unless otherwise decided by the Council, except that in view of the World Statistical Congress to be held in September 1947, a second session of the Statistical Commission and a second session of the Population Commission should be held in August 1947;

Requests the Secretary-General to revise the proposed calendar of meetings for 1947 to correspond with this decision;

Decides that sub-commissions of the commissions should normally meet once a year and in any event not more than twice a year;

Decides that the reports of commissions (except the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East) will normally not be considered by the Council unless they have been sent to the members of the Council at least six weeks before the session of the Council at which they will be examined.

Decides that the commissions and sub-commissions will meet at the headquarters of the United Nations unless the Council decides otherwise;

Requests the Secretary-General to submit to the Council at its last session each year a draft calendar, drawn up in consultation with the Co-ordination Committee, concerning the programme of sessions of the commissions and sub-commissions of the Council and of the conferences of specialized agencies for the following year.

The Economic and Social Council,

Decides that at the last session of each year the Council should give consideration to a provisional programme of work for the following year.

56 (IV). Alternates for members of commissions

*Resolution of 28 March 1947
(document E/431)*

The Economic and Social Council,

Decides that, when a member of a commission set up by the Council by resolutions of 21 June 1946, and 1, 2 and 3 October 1946,¹ is unavoidably prevented from attending a session of the commission, an alternate shall be designated by the Government of the member in consultation with the Secretary-General to serve

¹ i.e.: Economic and Employment Commission, Transport and Communications Commission, Statistical Commission, Fiscal Commission, Social Commission, Commission on Human Rights, Commission on Status of Women, Population Commission.

des droits de l'homme, et des transports et des communications devront tenir normalement deux sessions par an, et prie le Secrétaire général d'organiser une deuxième session de chacune de ces commissions en 1947;

Décide que les Commissions de statistique, de la population, de la condition de la femme et la Commission fiscale devront, sauf décision contraire du Conseil, se réunir une fois par an. A titre exceptionnel, la Commission de statistique et la Commission de la population tiendront une seconde session en août 1947, en vue du Congrès mondial de statistique qui s'ouvrira en septembre 1947;

Prie le Secrétaire général de modifier en conséquence le calendrier provisoire des réunions prévues pour 1947;

Décide que les sous-commissions des commissions devront se réunir normalement une fois par an et, en tous cas, pas plus de deux fois par an;

Décide que les rapports des commissions (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient) ne seront pas, en règle générale, examinés par le Conseil, à moins qu'ils n'aient été adressés à ses membres au moins six semaines avant la session au cours de laquelle le Conseil devrait les examiner;

Décide que les commissions et sous-commissions se réuniront au siège des Nations Unies, sauf décision contraire du Conseil;

Prie le Secrétaire général de soumettre au Conseil, au cours de la dernière session de chaque année, un projet de calendrier préparé en accord avec le Comité de coordination et établissant pour l'année suivante le programme des sessions des commissions et sous-commissions du Conseil, ainsi que des conférences des institutions spécialisées.

Le Conseil économique et social,

Décide qu'au cours de la dernière session de chaque année, le Conseil procédera à l'examen d'un programme de travail provisoire pour l'année suivante.

56 (IV). Membre suppléants des commissions

*Résolutions du 28 mars 1947
(document E/431)*

Le Conseil économique et social,

Décide que, lorsqu'un membre d'une commission établie par le Conseil en vertu des résolutions du 21 juin 1946 et des 1er, 2 et 3 octobre 1946¹ est dans l'impossibilité absolue d'assister à une session de la commission, le Gouvernement représenté par ce membre nommera, après avoir consulté le Secrétaire général, un membre sup-

¹ A savoir: La Commission des questions économiques et de l'emploi, la Commission des transports et des communications, la Commission de statistique, la Commission fiscale, la Commission des questions sociales, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la Commission de la population.